

*Association des amis du musée des sapeurs-pompiers de La Réunion
3 rue du Fangourin
97421 La Rivière Saint-Louis*

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 12 avril 2021

Le 12 avril 2021, les fondateurs de l'association des amis du musée des sapeurs-pompiers de La Réunion se sont réunis en assemblée générale constitutive (à distance).

Sont Présents :

Nicolas Folio, 3 rue du Fangourin – 97421 La Rivière Saint-Louis
Philippe Gaulier, – 97400 Saint-Denis
Denis Ajagamelle, – 97
Jean-Louis Huart – 2L allée des Papayes, 97421 La Rivière Saint-Louis
Thomas Viaud – 12 boulevard de la Source, résidence Le Maël Appt 12, 97400 Saint-Denis
Thomas Lebon – 97 Petite Ile

L'assemblée générale désigne Nicolas Folio en qualité de président de séance et Denis Ajagamelle en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée :

- la naissance de l'association répond à un besoin de conserver et promouvoir le patrimoine matériel et immatériel des sapeurs-pompiers de La Réunion ;
- ce faisant, elle participe à la création et la pérennisation d'un esprit de corps ;
- dès la parution au journal officiel, les priorités sont les suivantes :
 - rédaction du détail du projet, à destination d'éventuels financeurs ;
 - envoi du projet aux organismes suivants :
 - conseil régional ;
 - conseil départemental ;
 - responsable de la politique immobilière de l'Etat à La Réunion ;
 - madame le Maire de Saint-Louis ;
 - maires de La Réunion ;
 - monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de La Réunion.
 - acquisition auprès du service départemental d'incendie et de secours de La Réunion des véhicules préalablement sélectionnés et revêtant un caractère historique ou symbolique.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil

- Président : Nicolas Folio, sapeur-pompier
- Vice-président : Philippe Gaulier, sapeur-pompier
- Secrétaire général : Denis Ajagamelle, sapeur-pompier
- Trésorier : Jean-Louis Huart, comptable (en retraite)
- Chargé de communication : Thomas Lebon, sapeur-pompier
- Référent « véhicules » : Thomas Viaud, sapeur-pompier

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le ??.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions